



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 29/08/2020

Accueil républicain des maires de la Vienne

Mme Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne, M. Michel GARRANDAUX, procureur de la République, et M. Alain PICHON, président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Vienne (AMF 86), ont reçu les maires du département le samedi 29 août à la salle de La Hune de Saint-Benoît.

Cette matinée avait pour objectif de sensibiliser les maires, en particulier celles et ceux élus pour la première fois au printemps dernier, à l'appui que peuvent leur apporter les services de l'État dans le département. Elle répond aussi à une nouvelle disposition législative, introduite par l'article 42 de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 : « *Après le renouvellement général des conseils municipaux, le représentant de l'État dans le département et le ou les procureurs de la République territorialement compétents reçoivent les maires du département afin de leur présenter les attributions que ces derniers exercent au nom de l'État et comme officiers de police judiciaire et de l'état civil.* »

Après les propos introductifs de M. Bernard PETERLONGO, maire de Saint-Benoît et hôte de l'événement, de Madame la préfète, de Monsieur le procureur et de Monsieur le président de l'AMF 86, la matinée s'est donc articulée autour de deux séquences :

- au cours de la première, Madame la préfète, Monsieur le procureur de la République et Monsieur Thierry CLAVERIE, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ont détaillé aux maires les compétences qu'ils exercent, non pas au nom de la commune, mais au nom de l'État. Les maires sont en effet les seuls élus locaux habilités par la loi à agir en tant qu'agents de l'État, notamment dans les domaines de la police judiciaire, de la tenue de l'état civil, du contrôle de l'obligation scolaire, ou encore d'une partie de l'urbanisme. Il s'agit d'une particularité française datant de la Révolution, et qui permet à l'État de disposer à travers le maire d'un relais dans chacune des 35 000 communes du pays pour agir au plus près des citoyens ;
- la seconde séquence a donné lieu à la présentation aux maires de l'ensemble des services de l'État dans le département. En particulier, des interventions de Monsieur Gérard PERRIN, directeur départemental des finances publiques, de Monsieur Eric SIGALAS, directeur départemental des territoires, et de Madame Dolores TRUEBA DE LA PINTA, directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS), ont permis de présenter aux maires les relations qu'ils seront amenés à entretenir avec l'État sur des sujets cruciaux comme les finances et la comptabilité locales, l'urbanisme, la transition écologique, ou encore la santé publique.

Les élus ont ensuite pu faire part de leurs interrogations aux membres du corps préfectoral et aux chefs des services départementaux de l'État, présents pour y répondre.

Un fascicule de présentation des services de l'État dans le département, incluant des « fiches-réflexes » sur les principales interactions entre les maires et l'État, a été remis aux participants à leur arrivée.

Cette matinée a donc été l'occasion de réaffirmer le caractère essentiel d'un travail collaboratif et partenarial entre les maires et l'État, qui a certes pour rôle de faire respecter des règles dans l'intérêt général, mais aussi d'accompagner les élus locaux et de les aider à réussir leur mandat dans l'intérêt de leurs administrés.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle
Nathalie Brionnet

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers